

# Bilan et perspectives du Programme national de renouvellement urbain (action de l'ANRU)

---

## Déclaration du groupe Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Notre groupe souscrit au bilan de l'action de l'ANRU dressé par l'avis. À ce jour, c'est moins de la moitié du programme de renouvellement urbain qui a été réalisée et les financements importants sont à venir. Les années 2012 et 2013 verront le pic de financement de l'ANRU et aucune garantie sérieuse n'est acquise pour y faire face.

Au vu de la crise du logement actuelle, une réalité s'impose : rien ne sera acquis, tant en terme de mixité sociale que d'espoir retrouvé, sans la construction massive de logements sociaux sur l'ensemble du territoire - en particulier où ils font actuellement cruellement défaut - et sans une relance d'une politique de la ville ambitieuse (éducation, sécurité, services publics, emploi, culture, etc.).

En tout et pour tout, sur les dix prochaines années, c'est près d'1 milliard d'euros que l'État devra consacrer à l'ANRU, en sus des financements des autres partenaires de la politique du logement.

L'avis voit au-delà. Il pose les bases d'une politique de rénovation urbaine qui, dans le cadre d'un PNRU II, ne limite pas ses ambitions au respect des objectifs de construction, et qui se donne réellement les moyens de mettre en cohérence la politique du bâti et celle de la ville.

Les propositions qu'il formule sont innovantes. Il insiste ainsi sur les nouvelles méthodes indispensables pour que les politiques de droit commun traitent prioritairement des besoins des habitants des quartiers, que les actions tiennent compte de l'avis des habitants, que les destructions soient moins systématiques et que les projets de quartiers s'inscrivent dans un cadre territorial plus vaste et prennent en compte le développement durable et le désenclavement, par les transports en commun.

L'avis propose également d'accroître la consultation et l'association des habitants aux opérations de rénovation urbaine, tel que normalement prévu par l'article 4 de la loi de 2005.

Sur ce point, notre groupe insiste sur le fait qu'il existe actuellement une carence flagrante de dispositifs de prise en compte de l'avis et des problématiques rencontrées par les jeunes. Qu'il s'agisse de leur intégration dans le quartier, qui nécessite notamment de prévoir des lieux spécifiques d'activités, de la facilitation de leur recherche d'emploi (40 % des jeunes actifs qui y résident sont au chômage selon l'Observatoire national des zones urbaines sensibles) ou des difficultés spécifiques auxquelles ils doivent faire face pour accéder à un logement et plus encore à la propriété, ils sont rarement la priorité des dispositifs de renouvellement urbain.

La rénovation importante du quartier, entamée par des démolitions massives et pensée sans les jeunes, peut apparaître, de leur point de vue, comme une forme de dépossession, voire d'agression. Privilégier le « recycling » comme le propose l'avis, est de ce point de vue positif.

Plus globalement, c'est l'image de certains quartiers qu'il convient de changer. L'avis rappelle de manière très juste que la lutte contre les inégalités ne peut aboutir sans la recherche constante d'une plus grande mixité sociale dans l'ensemble des quartiers, qu'ils soient ou non concernés par l'ANRU. Cet aspect est particulièrement significatif pour les jeunes qui vivent très nombreux dans les quartiers dits sensibles et s'en trouvent souvent stigmatisés, notamment dans leurs recherches d'emploi. La politique de la ville comme la politique du logement doivent permettre de renouer le lien entre les quartiers. Ni la réponse strictement sécuritaire, ni le discours ambiant stigmatisant, ne sont de nature à résoudre les problèmes pointés du doigt par cet avis.

Pour l'ensemble de ces raisons, notre groupe a voté en faveur de l'avis.